

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2022

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt-deux, le trois février à vingt heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vingt-sept janvier deux mille vingt-deux, se sont réunis en séance ordinaire à la salle des fêtes de Saint-Palais-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur le maire, Claude BAUDIN.

Présents : Claude BAUDIN, Jean-Louis GARNIER, Isabelle PRUD'HOMME, Daniel DERRIEN, Sandrine PROUST, Guillaume CHEREL, Fabienne LABARRIERE, Christine DEFAUT, Thierry BLONDEL, Christine FRESSONNET, Pierre BERNARDAUD, Fabienne RASSON, Lucile NADAUD, Maïté FLAUSSE, Guy DEMONT, Marie-Christine BASTARD, Jean-Louis FOURNIER, Catherine CODRIDEX.

Absents représentés : Bruno GUISE (procuration à G. Chérel), Jeanne FETTU (procuration à S. Proust), Stéphane MAGRENON (procuration à J.L. Garnier), Aude TRECOURT-BESSARD (procuration à I. Prud'Homme), Eric PILLOTON (procuration à T. Blondel), Isabelle LEPARMENTIER (procuration à D. Derrien), Gérard LAVIGNE (procuration à C. Baudin), David MESCHIN (procuration à L. Nadaud), Bertrand DOUCET (procuration à G. Demont).



Monsieur le maire ouvre la séance à 20h06 et procède à l'appel.

Christine DEFAUT est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Quitus est donné pour les décisions qui ont été prises par Monsieur le maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.



DCM 2022-022 : débat d'orientation budgétaire 2022

Le conseil municipal, après en avoir débattu :

- ✚ prend acte du rapport d'orientation budgétaire 2022 et du débat d'orientation budgétaire qui l'a suivi.



DCM 20221-023 : parcelles AE n° 662, 671, 673 au marais de la Palud / acquisition

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section AE n° 662, 671 et 673, d'une superficie totale de 146 m² sises avenue des Mouillères appartenant à Monsieur Gilles SERRE, au prix de 5 840 € (cinq mille huit cent quarante euros), dans le cadre de la réalisation de l'objectif poursuivi par la commune,
- ✚ de désigner Maître Eric Babuchon, notaire à Saint-Palais-sur-Mer (17420), pour établir l'acte de vente entre les parties,
- ✚ de donner tous pouvoirs à Monsieur le maire pour signer les actes translatifs de propriété des parcelles concernées au nom de la commune et tous documents se rapportant à cette affaire,
- ✚ d'inscrire la dépense correspondante au budget 2022.



DCM 2022-024 : recul du trait de côte / inscription de Saint-Palais-sur-Mer

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention : David Meschin), décide :

- ✚ de solliciter l'inscription de la commune sur la liste des collectivités concernées par le recul du trait de côte.



DCM 20221-025 : dénomination voie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ de dénommer la voie desservant le programme immobilier « Le Carré Fleuri », situé au droit du 13 rue des Clématites et chemin du Temple : "rue du Carré Fleuri".



DCM 2022-026 : démarche solidaire « l'Heure civique » / adhésion

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ de s'associer à l'appel à mobilisation solidaire du département de Charente-Maritime et d'inscrire la commune de Saint-Palais-sur-Mer au dispositif de l'Heure civique.



DCM 2022-027 : centre de gestion 17 / service retraites et partenariat CNRACL / renouvellement adhésion

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ de reconduire la convention avec le centre de gestion de la Charente-Maritime relative aux contrôles des dossiers de liquidation des retraites CNRACL et des dossiers annexes pour le personnel de la commune de Saint-Palais-sur-Mer,
- ✚ d'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention et tous documents en rapport avec la présente délibération.



DCM 20221-028 : association Studio Saint-Palais / exploitation web radio / avenant à la convention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention passée entre la commune de Saint-Palais-sur-Mer et l'association Studio Saint-Palais pour l'exploitation de la web radio dénommée « Radio Saint Pal » concernant la mise à disposition d'une salle supplémentaire au centre culturel,
- ✚ d'autoriser Monsieur le maire à signer cet avenant ainsi que tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.



DCM 2022-029 : création des emplois saisonniers 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (5 contre : Guy Demont, Marie-Christine Bastard, Jean-Louis Fournier, Catherine Codridex, pouvoir de Bertrand Doucet), décide :

- ✚ d'approuver la création des emplois saisonniers 2022 suivants :

<i>Emplois non permanents créés</i>	<i>Fonction</i>	<i>Durée</i>	<i>Niveau de rémunération</i>
1 adjoint technique TNC (30/35 ^{ème})	Accueil Vieux clocher	15 juin - 19 septembre	Echelle C1
1 adjoint technique TC	Agent polyvalent animations	1 ^{er} avril - 30 septembre	Echelle C1
1 adjoint technique TC	Placier	1 ^{er} avril - 30 septembre	Echelle C1
1 adjoint technique TC	Placier	4 avril - 30 septembre	Echelle C1
1 adjoint technique TC	Agent polyvalent espaces verts-voirie	4 avril - 30 septembre	Echelle C1

4 adjoints techniques TC	Propreté urbaine	4 avril - 30 septembre	Echelle C1
5 adjoints techniques TNC	Ramassage papiers	1 ^{er} juillet - 31 août	Echelle C1
6 adjoints techniques TC	Nettoyage sanitaires publics	1 ^{er} juillet - 31 août	Echelle C1
1 adjoint technique TC	Agent d'entretien ALSH	1 ^{er} au 31 juillet	Echelle C1
7 adjoints d'animation	Animateurs ALSH	1 ^{er} juillet - 31 août	Contrat CEE
1 adjoint technique TC	Beachman	1 ^{er} juillet - 31 août	Echelle C1
1 adjoint administratif TC	Accueil activités nautiques	18 avril - 18 septembre	Echelle C1
1 opérateur qualifié des APS TC	Moniteur de voile	4 avril - 23 octobre	Grille indiciaire du grade
8 opérateurs des APS TC	Moniteur de voile	1 ^{er} juillet - 31 août	Grille indiciaire du grade
1 opérateur des APS TC	Moniteur char à voile	1 ^{er} mars - 30 septembre	Grille indiciaire du grade
2 adjoints administratifs TC	ASVP	1 ^{er} juillet - 31 août	Grille indiciaire du grade
1 adjoint administratif TC	Secrétariat police municipale	1 ^{er} juillet - 31 août	Grille indiciaire du grade

- ✚ de dire que la rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes aux grades et variera selon les fonctions, les diplômes et l'expérience professionnelle des candidats retenus,
- ✚ d'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents à cet effet,
- ✚ d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2022 de la commune.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 22h00.

